



**Cette opération a été menée par les éléments de la brigade mobile de douane de Bonabéri.**

La lutte contre la contrebande poursuit son bonhomme de chemin. Selon une note d'information de la cellule de communication de la Direction générale des Douanes (DGD), les éléments de la brigade mobile de douanes de Bonabéri, dans la ville de Douala, ont pris la main sur une cargaison de 800 téléphones portables et autres batteries.

A en croire les responsables de la DGD, ces terminaux en provenance du Nigeria étaient dissimulés dans les bagages d'un car de transport de personnes. La dernière saisie de portable remonte au mois de mars 2021, où la brigade mobile des douanes de Limbe, dans la région du Sud-Ouest, avait déjà procédé à la saisie, au poste de contrôle de Mu-deka, d'une cargaison de plus de 2600 téléphones portables de contrebande.

Dans l'optique de combattre ce phénomène, le gouvernement avait annoncé l'entrée en vigueur, l'année dernière, d'un système de collecte numérique des droits de douane sur les téléphones portables et les tablettes. Ce système imposait aux opérateurs de mobile en activité dans le pays, 4e se connecter à une plateforme numérique conçue par la société Arintech, afin de permettre le prélèvement des droits de douane sur les téléphones portables, en le défalquant sur le crédit de communication du propriétaire du terminal.

Très controversée et querellée, le gouvernement a dû surseoir à sa réforme. Selon les responsables de la Douane, ladite réforme « vise l'optimisation des recettes collectées sur les téléphones et terminaux (tablettes et modems) importés au Cameroun, qu'ils aient acquittés spontanément les droits et taxes lors du passage de la frontière, ou qu'ils aient été introduits frauduleusement ou en suspension desdits droits. A court terme, la Douane envisage à travers cette réforme de multiplier substantiellement ses recettes dès la première année de mise en oeuvre. Par ailleurs, elle vise à doter l'Administration des Douanes des outils modernes de captation de l'impôt où qu'ils se trouvent notamment à travers notamment les Ntic. De même, l'automatisation de la collecte réduit les contacts humains qui sont parfois à la base de mauvaises pratiques.

Enfin, cette numérisation de la collecte des droits et taxes dédouane annihile tout effet de la contrebande sur les téléphones dans la mesure où quel que soit le mode d'entrée, ils seront taxés dès la connexion à un réseau de téléphonie », a indiqué Dr Dikko Guy Innocent. Concrètement il s'agit de déplacer la frontière physique vers la frontière numérique. « Désormais, dès qu'un nouvel appareil sera détecté pour la première fois sur un réseau camerounais, un SMS sera adressé à l'utilisateur lui indiquant le montant à régler. Mais le coût total restera le même. Sous-entendu, le prix d'achat de l'appareil devra baisser d'autant », expliquent les responsables de la Douane.

## **Financier d'Afrique**

---